

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 juin 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 9 juin 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre reçue ce jour, 9 juin 2000, qui est adressée au Secrétaire général par le Président de l'Érythrée, M. Isaias Afwerki (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Haile **Menkerios**

**Annexe à la lettre datée du 9 juin 2000
que le Représentant permanent de l'Érythrée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
a adressée au Président du Conseil de sécurité**

Asmara, le 9 juin 2000

L'invasion perpétrée par l'Éthiopie contre l'Érythrée se poursuit sans relâche, en violation du droit international et de la justice internationale.

Après l'invasion pure et simple de l'Érythrée par l'Éthiopie le 12 mai, l'Érythrée a décidé, unilatéralement, pour montrer sa bonne volonté, de se retirer d'une localité connue sous le nom de « Zalanbessa », en réponse à l'appel lancé par le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine et pour créer un climat favorable aux pourparlers indirects. Ce retrait a été effectué de bonne foi le 25 mai. L'Éthiopie s'est servie de ce geste de bonne volonté de l'Érythrée pour faire progresser ses lignes de 15 kilomètres en territoire érythréen, dans la région voisine de la localité susmentionnée.

En dépit de cette violation, l'OUA a demandé à l'Érythrée de se retirer d'autres localités, Bada et Burrie. Soucieuse de sauver la paix, l'Érythrée a procédé à ces retraits de bonne foi (les cartes ci-jointes montrent l'emplacement de ces localités).

Bien que les pourparlers indirects soient engagés, l'invasion pure et simple de l'Érythrée par l'Éthiopie se poursuit sans discontinuer. L'Éthiopie a lancé d'incessantes attaques au cours des trois derniers jours sur le front d'Assab et hier soir, 8 juin 2000, à 22 h 30, y a lancé une offensive de grande envergure qui continue à faire rage aujourd'hui.

Les offensives que l'Éthiopie mène sur le territoire érythréen sont un acte flagrant d'invasion. Les prétextes fallacieux qu'elle invoque, selon lesquels « elle répond à des provocations de l'Érythrée », non seulement sont intenable mais encore n'ont aucun fondement en droit international. L'Érythrée ne peut manifestement recourir à des provocations sur son propre territoire et si elle est indéniablement habilitée à exercer son droit de légitime défense, elle ne peut mener d'activité militaire dans une zone d'où elle s'est retirée volontairement, loin à l'intérieur de son propre territoire.

L'Érythrée demeure résolue à faire aboutir les pourparlers indirects, en dépit des multiples conditions préalables et obstacles posés par l'Éthiopie, que ne justifient ni le droit international ni le sens commun.

L'invasion perpétrée par l'Éthiopie contre un État Membre souverain de l'Organisation des Nations Unies, qui a causé beaucoup de souffrances humaines et de dégâts matériels et entraîné de nombreux déplacements, ne saurait rester impunie. Sa dimension tragique tient à ce qu'elle s'effectue au grand jour, sous les yeux de la communauté internationale. Je vous demande donc instamment, dans ces conditions, de la condamner et de vous mettre du côté de la vérité et de la justice.

(Signé) Isaias Afwerki